



Compte-rendu du conseil municipal ordinaire du mardi 18 janvier 2022

Affiché le 21 janvier 2022

Nombre de conseillers en exercice	33
Nombre de présents	26
Nombre de votants	31

Les membres du conseil municipal de la commune du VAL D'HAZEY, légalement convoqués, le 11 janvier 2022, se sont réunis à l'Espace Culturel « Marcel Pagnol », rue Maurice Ravel, quartier d'Aubevoye, en séance ordinaire, sous la présidence de Monsieur Philippe COLLAS, Maire, le 18 janvier 2022.

Le secrétaire de séance était Monsieur LEJEUNE Jean-Marie.

- : - : - : - : - : -

A – AFFAIRES GENERALES

I – APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 23 NOVEMBRE 2021

**Le conseil municipal,
A l'unanimité,**

APPROUVE le procès-verbal de la séance du conseil municipal du 23 novembre 2021.

II - RAPPORT ANNUEL 2020 SUR LE PRIX ET LA QUALITE DU SERVICE PUBLIC DE L'EAU POTABLE ET DE L'ASSAINISSEMENT

Le conseil municipal,

PREND ACTE des termes du rapport annuel 2020 sur le prix et la qualité du service public de l'eau potable et de l'assainissement,

PRECISE que ledit rapport sera à la disposition du public.



III - CONVENTION CONSTITUTIVE AGGLOMERATION SEINE EURE/LE VAL D'HAZEY DE GROUPEMENT DE COMMANDES RELATIVE A LA PASSATION ACCORDS-CADRES LIES A LA FOURNITURE DE VETEMENTS DE TRAVAIL, CHAUSSURES DE SECURITE ET D'EQUIPEMENT DE PROTECTION INDIVIDUELLE : AUTORISATION

**Le conseil municipal,
A l'unanimité,**

AUTORISE l'adhésion au groupement de commandes coordonné par l'Agglomération Seine-Eure,

AUTORISE Monsieur le Maire ou Monsieur le 1^{er} adjoint, à signer la convention de groupement de commandes, les avenants éventuels, à l'exception de ceux modifiant les besoins pour lesquels le groupement est institué, ainsi que toutes pièces s'y rapportant.

IV - CONVENTION FINANCIERE DE TRAVAUX ENTRE LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION SEINE-EURE ET LA COMMUNE DU VAL D'HAZEY

**Le conseil municipal,
A la majorité pour et 4 abstentions (Madame VAN ELSUE ayant pouvoir de Monsieur LEVAIGNEUR et Monsieur TAGHERSOUT ayant pouvoir de Madame MONOT)**

ACCEPTTE les termes de la convention financière de travaux entre la Communauté d'Agglomération Seine-Eure et la commune du Val d'Hazey,

AUTORISE Monsieur le Maire ou Monsieur le 1^{er} adjoint à signer ladite convention financière à intervenir,

S'ENGAGE à inscrire la participation de la commune au budget communal 2022.

V - CONVENTION COLLEGE SIMONE SIGNORET/LE VAL D'HAZEY RELATIVE A L'ORGANISATION DE MESURES DE RESPONSABILISATION

**Le conseil municipal,
A la majorité pour et 4 abstentions (Madame VAN ELSUE ayant pouvoir de Monsieur LEVAIGNEUR et Monsieur TAGHERSOUT ayant pouvoir de Madame MONOT)**

EMET un accord de principe sur les termes de la convention relative à l'organisation de mesures de responsabilisation,

AUTORISE Monsieur le Maire ou Monsieur le 1^{er} adjoint à signer ladite convention à intervenir entre le collège « Simone Signoret » et la commune du Val d'Hazey.



VI - RETRAIT DES DELIBERATIONS N° 03-23-11-2021, 04-23-11-2021 et 05-23-11-2021 DU CONSEIL MUNICIPAL DU 23 NOVEMBRE 2021

**Le conseil municipal,
A l'unanimité,**

DECIDE d'annuler les délibérations n° 03-23-11-2021, 04-23-11-2021 et 05-23-11-2021 relatives à des ventes de terrain.

VII - QUARTIER D'AUBEVOYE : DENOMINATION D'UNE VOIE

Cette question sera abordée lors d'un prochain conseil municipal.

VIII - CREATION D'UN POSTE D'ATTACHE PRINCIPAL TERRITORIAL

Cette question sera abordée lors d'un prochain conseil municipal.

IX - PROTECTION SOCIALE COMPLEMENTAIRE

**Le conseil municipal,
A l'unanimité,**

PREND acte des nouvelles dispositions prochainement en vigueur en matière de protection sociale complémentaire des agents territoriaux (ordonnance n°2021-175 du 17 février 2021).

B - AFFAIRES FINANCIERES

X - ADOPTION DE LA NOMENCLATURE BUDGETAIRE ET COMPTABLE M57 AU 1^{ER} JANVIER 2023

**Le conseil municipal,
A l'unanimité,**

AUTORISE le changement de nomenclature budgétaire et comptable des budgets de la Ville du Val d'Hazey

AUTORISE M. le Maire ou Monsieur le 1^{er} adjoint à signer toutes les pièces nécessaires à l'exécution de la présente délibération.



LE VAL D'HAZEY

Communes historiques : Sainte Barbe sur Gaillon, Vieux-Villez, Aubevoye

XI - AUTORISATION AU MAIRE D'ENGAGER, LIQUIDER ET MANDATER DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT AVANT LE VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2022

**Le conseil municipal,
A l'unanimité,**

DECIDE d'engager, liquider et mandater des dépenses d'investissement avant le vote du budget primitif 2022 telles que définies ci-dessous,

Chapitre ou Opération	Crédits votés au BP 2021	Crédits ouverts DM 2021	Montant total pris en compte	Crédits ouverts par l'assemblée (Montant total /4)
D21 - Immobilisations corporelle	511 051,87 €	19 750,00 €	530 801,87 €	132 700,46 €
D23 - Immobilisations en cours	103 500 €	- 10 000,00 €	93 500,00 €	23 375,00 €
Opération 82 : Vidéosurveillance	20 000 €		20 000 €	5 000 €
Opération 87 : Eclairage public	30 000 €	3 500 €	33 500 €	8 375 €
Opération 90 : P.M.R.	150 000 €	-	150 000 €	37 500 €
Opération 103 : investissement écoles	11 500 €	-	11 500 €	2 875,00 €
Opération 108 : Réaménagement ECMP D21 D 23	15 300 € 990 000 €	10 000 €	25 300 € 990 000 €	6 325 € 247 500 €
Opération 111 : Chemin & cour école Gd Charlemagne	320 000 €	-	320 000 €	80 000 €
Opération 114 : Logement 2 allée Charles Perrault	100 000 €	-	100 000 €	25 000 €
Opération 115 : Protection incendie	70 000 €	-3 500 €	66 500 €	16 625,00 €
TOTAL				585 275,46 €

(*) Les crédits ouverts par l'assemblée sont à répartir sur les ou les chapitres ouverts au sein de l'opération

S'ENGAGE, le cas échéant, à inscrire les crédits au budget primitif 2022.

- : - : - : - : - : -